

L'an deux mil vingt-trois, le 29 juin à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie D'EPAIGNES sous la présidence de Mme LEBLANC Marie-Paule, Maire.

Etaients Présents: Mesdames et Messieurs : LEGAY, VILLEY, FRANCOIS, PLAZIAT, RIVOUAL, LUSUAUX, FAYEULLE, DUTILLEUL, COIGNARD A., COIGNARD C., CARON.

Pouvoir: Mesdames DETUNE et REBUT, Monsieur HUMBERT

Absents excusés: Messieurs LAVIGNE, MORIN

Secrétaire: Monsieur PLAZIAT

### **Créations postes - MFS**

Dans le cadre de l'ouverture de la Maison France Services, il est nécessaire d'ouvrir des postes afin d'y intégrer du personnel.

Madame le Maire évoque l'avancement du projet ; le rendez-vous pour la labellisation, le recrutement d'une personne, et les formations à venir. Afin de pouvoir assurer un service permanent, il est décidé d'ouvrir 3 postes.

Après délibéré, le Conseil Municipal accepte l'ouverture de ces 3 postes.

L'ouverture du service est prévue pour début octobre.

### **Rétrocession - Parc du Bocage**

Considérant une vente en cours dans le Parc du Bocage (anciennement Parc Saint Laurent), il est nécessaire de prendre une délibération afin d'acter la rétrocession du dit Parc.

Madame le Maire énumère les parcelles rétrocédées correspondant à la voirie et bassins de rétention : ZD 241, 242, 243, 244 et 245.

Après délibéré, le Conseil Municipal accepte la rétrocession des bassins et voiries, correspondants aux parcelles suscitées.

### **Rétrocession parking M. COIGNARD - rue du Maquis Surcouf**

Madame le Maire rappelle le dossier de création d'un chemin piéton entre l'espace René Poulingue et la route du Marquis Surcouf, pour un accès à la maison médicale.

Madame le Maire présente le projet d'acquisition des parcelles suivantes :

- ZD 282 propriété de Monsieur André COIGNARD
- ZD 256 propriété de Monsieur André COIGNARD

Monsieur COIGNARD a souhaité faire don à la commune de ces dites parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime :

DECIDE d'accepter le don des terrains cadastrés ZD 256 et ZD 282 de Monsieur COIGNARD André et le remercie.

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer tous documents s'y afférent.

### Inscriptions à l'école

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer concernant les dérogations des inscriptions scolaires.

Après étude des critères et échange des élus, il est décidé d'accepter les conditions de dérogation suivantes :

- Enfants dont parent(s) travaillent à Epaignes
- Enfants gardés par assistante maternelle ou grands-parents habitants Epaignes / groupement scolaire.
- Acceptation du Maire de la Commune où l'enfant devrait être scolarisé

Aucun frais de scolarité ne sera réglé pour un départ d'enfant dans une autre école.

Après échange, le Conseil Municipal acte ces conditions d'inscriptions.

La commission école revient sur le conseil d'école : la répartition du nombre d'enfants en classe. Cette rentrée est particulièrement chargée 32 enfants en petite section.

Madame le Maire en profite pour revenir sur l'organisation du planning des employés école/cantine. Madame le Maire informe les conseillers de la décision de fin de contrat du remplaçant de Sandrine Taleux, aujourd'hui au Dispositif de Recueil.

Le bruit à la cantine reste compliqué à gérer, pour y remédier une entreprise spécialisée dans l'acoustique sera consultée.

Madame le Maire évoque les changements positifs dus aux échanges avec les RPE, avec la mise en place d'un self qui a fluidifié le service.

Des tracés de jeux seront réalisés, ainsi que l'installation de deux bancs qui seront peints par les enfants et deviendront « les bancs de l'amitié » ; le principe étant pour un enfant de s'asseoir sur ce banc quand il est seul ou se sent seul, ainsi les autres enfants peuvent le remarquer et le rejoindre.

### Tirages jurés d'assises

Comme chaque année, le Conseil Municipal procède au tirage au sort des jurés d'assises :

- Titulaire : *GUENOT Michel 10 route des Anglais*
- Suppléants : *DUHAMEL Grégory 19 route de Pont-Audemer*  
*DUBOC Claudie 105 route de Pont-Audemer*

### PLUI

Madame le Maire a précédemment demandé à ses Conseillers Municipaux de réfléchir à ce qu'ils imaginent et attendent du PLUI. Madame le Maire revient sur les chiffres du ZAN, la réduction des zones constructibles sur la Communauté de Communes étant de 56 %.

Les Conseillers Municipaux sont d'accord sur l'idée de développer le centre-bourg et de soutenir les commerces. Ils souhaitent la densification du bourg et la préservation des campagnes ; conservation des haies, des mares et des talus.

Madame Dutilleul pense que beaucoup de problèmes viennent de la volonté de certains d'avoir les commodités de la ville à la campagne.

Madame le Maire revient sur la composition des représentants d'Épaignes au sein du groupe de travail PLUI ; demande des volontaires.

Madame DUTILLEUL pense qu'il faut réfléchir « changement climatique » ; bien être, bien vivre... et que ce point important doit faire partie du PLUI ; par exemple planter des arbres pour avoir de l'ombre lors des canicules et travailler sur les diverses essences.

Monsieur RIVOUAL s'interroge sur les autorisations de drainage. Il pense que cela devrait être interdit sauf mise en place d'un système de collecte.

## Devis divers

Concernant les travaux d'assainissement, la réfection de certaines voies doit être faite :  
impasse Montaponne et Barretterie.

Après étude des devis et délibéré, il est décidé de retenir les devis EIFFAGE pour la réfection des 2 voies en bicouche :

- Impasse de la Barretterie pour un montant de 17 935.70 € HT
- Impasse Montaponne pour montant de 7 657.15€ HT

Madame LEGAY présente ses devis pour les illuminations de Noël : après discussion et délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir les devis de la société illuminations service :

- Devis n°D23OC05018 pour un montant de 5 000.00 € HT
- Devis n°D23A06010 pour un montant de 615.00 € HT
- Devis n°D23P06002 pour un montant de 675.00 € HT

La commission fleurissement est passée ce mercredi pour la conservation des 2 fleurs voire même une 3<sup>ème</sup> fleur. Le résultat est attendu prochainement.

## Questions diverses

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la location du cabinet médical, le Docteur Rabel s'étant installé dans le pôle médical. Le local a été reloué à Madame Lemarchand, cheffe d'une entreprise de comptabilité, habitante d'Épaignes.

Concernant les travaux d'assainissement ; la rue du Maquis Surcouf va être refermée temporairement pour la réfection des voies. La réfection des voiries non prévue dans le chantier assainissement, sous les conseils de Monsieur Cheradame, directeur de VIAMAP, vu l'explosion des prix, sera reculée de quelques mois.

Les travaux d'assainissement devraient être terminés fin juillet, début août.

## EPFN - terrain ALLIX

Suite à la visite réalisée sur place avec les services compétents de l'Établissement Public Foncier de Normandie, il a été proposé à la commune de financer l'achat, le désamiantage du terrain pour le renaturer, et éventuellement y faire un projet

d'urbanisme. Une étude flash sera réalisée pour aider aux décisions. L'étude de désamiantage est assez longue (18 mois), elle sera suivie des demandes d'aides à la Région dans le cadre du plan friche. Le dossier passe en commission, début juillet.

Le Conseil Municipal approuve et donne l'autorisation à Madame le Maire de signer tous documents s'y afférents.

### Vente presbytère

Madame le Maire revient sur la vente des biens de la commune ; (Monsieur PLAZIAT quitte la salle). Le presbytère ; le notaire et l'agence PLAZIAT font le même bilan ; l'intérieur déçoit ; il n'est pas cohérent avec l'aspect extérieur normand. Les logements sociaux à proximité et leurs vis-à-vis refroidissent.

De plus, il faut prévoir l'installation d'une cuisine aménagée et quelques travaux dans la salle de bain, ce qui ajoute un coût supplémentaire au prix d'achat pour un éventuel acquéreur.

La maison est à ce jour à 220 000 €, après échanges, et en prenant en compte les deux avis des professionnels ; le conseil municipal décide de descendre le prix à 200 000 €.

Terrain Bosc Carré : le prix de vente du terrain rue du Bosc Carré est maintenu à 60 000 €.

Madame Dutilleul fait part aux Conseillers Municipaux de la mise à jour de la charte du Parc des Boucles de Seine. La commune étant un peu éloignée, il n'est pas possible d'intégrer cette charte, cependant elle peut devenir « commune associée » et bénéficiera des services rendus par le parc en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire...

Les Conseillers Municipaux délibèrent et acceptent d'intégrer à ce projet.

Madame Fayeulle demande où en est la vente de l'hôtel, Madame le Maire répond que le compromis a été signé, la vente définitive le sera courant juillet.

Puis interroge sur l'avancement de la médiathèque ; Monsieur François répond que nous sommes en attente de retour des services du Département.

Elle interroge également sur l'avancée des travaux de la ferme. Monsieur Plaziat répond que les travaux débuteront en août, la commission doit à nouveau se réunir.

Madame Fayeulle signale des problèmes de vitesse et circulation devant l'école et au niveau du virage route de Vannecrocq.

Il est envisagé de limiter la vitesse 30km/h dans le secteur, et d'installer un panneau au niveau de la rue de la Moisson. Il est également envisagé de faire passer les engins de la ferme de la Houssaye de l'autre côté ? Le sujet sera étudié.

Après un tour de table, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.